



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



*mission
interministérielle
pour la qualité
des constructions
publiques*

Les formations

Les axes essentiels du travail de la MIQCP portent sur les grands principes de la commande publique et les conditions de sa mise en œuvre : la responsabilisation de la maîtrise d'ouvrage publique et la nécessité d'un professionnalisme, l'importance des études préalables et de la programmation en amont de la commande architecturale, le choix de la maîtrise d'œuvre, notamment par le biais de concours d'architecture, le nécessaire établissement d'une qualité des relations humaines et contractuelles.

A partir de ces principes fondateurs, de l'observation des pratiques et des relations étroites entretenues avec les secteurs professionnels œuvrant pour le cadre de vie, la MIQCP a élaboré un ensemble cohérent de recommandations à l'intention des maîtres d'ouvrage publics, souvent reprises dans la législation.

La mission première de la MIQCP est d'aider à mettre en place les conditions de la qualité des ouvrages édifiés pour le compte des collectivités publiques. Elle est à la disposition des maîtres d'ouvrage publics et de leurs services en tant qu'organisme de conseil et d'assistance gratuit, expert et légitime dans son domaine de compétence.

La MIQCP consacre de nombreuses journées, sur l'ensemble du territoire, à la formation des maîtres d'ouvrage, des architectes et de tous les professionnels du domaine de la construction. Ces formations visent à les accompagner dans la réalisation et la réhabilitation de projets de qualité dans les trois champs du bâtiment public, du projet urbain et du paysage.

Celles-ci sont régulièrement proposées par la MIQCP ou par des organismes de formation habilités, mais peuvent également être organisées au niveau local, conjointement avec les partenaires publics ou professionnels tels que les services du Ministère de la Transition Ecologique (MTE), les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et les Conseils Régionaux de l'Ordre des Architectes (CROA), dans les centres nationaux de la fonction publique territoriale (CNFPT), comme, par exemple, l'INSET de Montpellier ainsi que dans les vingt écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), les cinq écoles de paysage, dans le cadre de la préparation au concours d'architecte-urbaniste de l'État (AUE).

Les formations peuvent être construites sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques de vos territoires ou de vos équipes. Elles peuvent également être dématérialisées.



Les thèmes abordés :

► La maîtrise d'ouvrage

Module N°1 | Les droits et les devoirs de la maîtrise d'ouvrage publique

Module N°2 | La démarche de programmation architecturale

Module N°3 | La participation citoyenne dans la démarche de programmation

► La commande publique dans le domaine de la construction

Module N°4 | La commande publique de maîtrise d'œuvre dans le domaine de la construction

Module N°5 | Le BIM

► La commande publique de maîtrise d'œuvre

Cette formation qui couvre tous les champs d'application ainsi que les différents types de passation de marchés peut se décliner dans différents modules plus courts sur les sujets suivants :

Module N°6 | La commande publique de maîtrise d'œuvre : rôles, responsabilités et organisation des acteurs

Module N°7 | La qualité des constructions publiques

Module N°8 | La démarche de programmation urbaine

Module N°9 | Maîtrise d'ouvrage publique pour des projets durables

Module N°10 | Les procédures adaptées

Module N°11 | Le concours

Module N°12 | Les accords-cadres

Module N°13 | La procédure avec négociation

Module N°14 | Le dialogue compétitif

Module N°15 | Du bon usage de la conception-réalisation



► **Juré de concours**

La formation vise à renforcer la qualité de l'organisation et du travail d'un jury de concours.

Partenaires : les conseils régionaux de l'ordre des architectes (CROA)

Module N°17 | Etre juré de concours

► **L'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP) pour les architectes**

Partenaires : les ENSA

► **Formations sur mesure dans le cadre de sollicitations ponctuelles**

Exemples : la programmation urbaine, la maïeutique de projet pour l'ENSA de Paris-Belleville



Les modalités de programmation du module :

Vous pouvez contacter **Emmanuelle Fournier**, chargée de formation de la MIQCP en vue de programmer un module de formation :

emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr, téléphone 01 40 81 23 43

Contact des formateurs :

- Christian ROMON, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Secrétaire général de la MIQCP, christian.romon@developpement-durable.gouv.fr
- Mireille GUIGNARD, architecte-urbaniste de l'Etat, Secrétaire général adjointe, conseil auprès des maitres d'ouvrage, mireille.guignard@developpement-durable.gouv.fr
- Régis BERTRAND, architecte et ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, conseil auprès des maitres d'ouvrage, regis.bertrand@developpement-durable.gouv.fr
- Laurence GIBRAT, juriste et conseil auprès des maitres d'ouvrage, laurence.gibrat@developpement-durable.gouv.fr
- Yâsimîn VAUTOR, architecte-urbaniste de l'Etat, conseil auprès des maitres d'ouvrage, yasimin.vautor@developpement-durable.gouv.fr

Tarifs :

Les formations sont délivrées à titre gracieux (elles sont financées par la MIQCP).

Pré-requis :

Les formations s'adressent aux maitres d'ouvrage, architectes, professionnels dans les trois champs du bâtiment public, du projet urbain et du paysage, débutants ou expérimentés (la MIQCP organisera éventuellement plusieurs sessions si le public est trop hétérogène).

Méthodes utilisées :

- Méthode pédagogique expositive (apports théoriques)
- Méthode pédagogique participative (quizz)
- Méthode pédagogique interrogative (questions/réponses)
- Méthodes actives (mises en situation)

Dispositif d'évaluation en début de formation :

Tour de table, questions, quiz

Dispositif d'évaluation pendant la formation :

Questions, quiz

Dispositif d'évaluation à la fin de la formation :

Quiz



Une enquête de satisfaction est transmise aux stagiaires à la fin de la formation.

Sanction de la formation :

Les stagiaires reçoivent à l'issue de la formation une attestation de présence.

Lieu de formation :

Ces formations peuvent être organisées dans nos locaux à la Défense, dans ceux de nos partenaires, dans vos propres locaux pour une formation sur mesure ainsi qu'en visio-conférence.

Accessibilité des personnes en situation de handicap :

Contactez préalablement Emmanuelle Fournier en précisant les situations de handicap, pour adaptation, si nécessaire.

Règlement intérieur :

En ligne sur le site de la MIQCP dans la rubrique "formations" :

http://www.miqcp.gouv.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=2&Itemid=109&lang=fr

